

## PROJET LRX

# NOTICE D'INFORMATION A DESTINATION DES PATIENTS

### Quel est l'objet de cette notice ?

---

Votre pharmacien participe à un projet intitulé LRX (le « **Projet LRX** »). A ce titre, il est équipé d'un module permettant l'extraction des données issues de son logiciel métier vers IQVIA OPERATIONS France (« IQVIA ») et, ce, à des fins d'analyses statistiques agrégées et anonymes.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (« **RGPD** »), ainsi qu'à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée (« **Loi sur la Protection des Données Personnelles** »), la présente notice d'information a donc pour objet de vous présenter les conditions dans lesquelles vos données sont recueillies et traitées par IQVIA dans le cadre du Projet LRX.

### Qu'est-ce que le Projet LRX ?

---

Le Projet LRX est un projet d'intérêt public, dont l'objectif est de créer un entrepôt de données dédié à la réalisation de recherches, d'études, et d'évaluations dans le domaine de la santé.

**Ce Projet a dûment fait l'objet d'une autorisation délivrée à IQVIA par la CNIL le 12 juillet 2018, publiée au Journal Officiel en date du 5 octobre 2018 (délibération numéro 2018-289).**

### Votre vie privée est-elle préservée dans le cadre du Projet LRX ?

---

**OUI**, votre vie privée est préservée dans le cadre du Projet LRX.

Les finalités pour lesquelles vos données sont traitées n'imposent pas de vous identifier. En conséquence, IQVIA a mis en place des mesures de sécurité renforcées visant à garantir la protection de votre vie privée et ainsi à garantir la transmission à IQVIA de données vous concernant ne comportant aucune donnée nominative et visant à réduire les risques d'identification directe ou indirecte des données vous concernant.

Vos données sont ainsi transmises à IQVIA suivant une approche de « *Protection des données par défaut* » conforme aux exigences du RGPD.

Ce procédé est appliqué sur vos données à trois niveaux (i) dès leur collecte chez votre pharmacien (ii) puis au niveau d'un premier tiers de confiance (iii) puis au niveau d'un second tiers de confiance lui-même également hébergeur de données de santé agréé/certifié.

La CNIL estime que les mesures mises en place par IQVIA sont conformes aux recommandations de la Commission Européenne en la matière en réduisant au maximum les possibilités de réidentification des personnes dont les données sont traitées au strict nécessaire.